

FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Vous exercez en libéral, comment financer votre formation ?

Pour le DPC, si la formation est éligible, vous devez au préalable vous inscrire sur notre site et renvoyer votre contrat avec les règlements. Le règlement sera encaissé et vous sera restitué selon la prise en charge DPC. Dans un second temps, vous devrez vous rendre sur [le site de l'ANDPC](#) afin de faire une inscription à la formation. Nous indiquerons sur le descriptif de la formation sur notre site, le numéro correspondant à la session de formation.

Conditions d'éligibilité

Mode d'exercice	Conventionnement	Eligibilité
Libéral	Conventionné	OUI
Libéral	Non-conventionné	NON
Salarié de centre de santé	Conventionné	OUI
Salarié de centre de santé	Non-conventionné	NON
Salarié		NON



Un professionnel est éligible dès lors qu'un de ses modes d'exercice l'est.

Modalités de prise en charge des actions de DPC :

Droit de tirage annuel : 14 heures

Forfaits horaires :

	Présentiel		Classe virtuelle		Non présentiel	
	Frais pédagogiques	Indemnisation	Frais pédagogiques	Indemnisation	Frais pédagogiques	Indemnisation
	(Part ODPC)	(Part PS)	(Part ODPC)	(Part PS)	(Part ODPC)	(Part PS)
Formation continue (FC)	43,00 €	52,00 €	34,40 €	52,00 €	21,50 €	- €
Evaluation des pratiques professionnelles (EPP)	51,60 €	52,00 €	41,30 €	52,00 €	25,80 €	26,00 €
Gestion des risques (GDR)	51,60 €	52,00 €	41,30 €	52,00 €	25,80 €	26,00 €
Programme Intégré (PI)	43,00 €	52,00 €	34,40 €	52,00 €	21,50 €	- €
- FC						
- EPP ou GDR	51,60 €	52,00 €	41,30 €	52,00 €	25,80 €	26,00 €



Pour le FIF PL, si la formation est éligible, vous devez au préalable vous inscrire sur notre site et renvoyer votre contrat avec les règlements. Dans un second temps, vous devrez vous rendre sur le site du FIF PL / <https://www.fifpl.fr/procedures-prise-charge> afin de faire une inscription à la formation. Les inscriptions doivent être réalisées au plus tard 10 à compter du premier jour de formation.

Vous exercez en salarié, comment financer votre formation ?

Vous devez vous inscrire à la formation afin de réserver votre place et en choisissant le mode salarié. Vous devez indiquer les coordonnées de votre employeur ainsi que les coordonnées du contact. Le contrat généré devra être donné à votre établissement qui devra nous le renvoyer signé et tamponné.

Attention, les places sont très vite prises. Vous pouvez donc vous inscrire afin de bloquer la place et faire les démarches auprès de votre employeur dans un second temps. Nous avons conscience des délais et ferons preuve de patience.